

PRISE EN COMPTE PAR LES PARTICIPANTS A LA COMPETITION MARSEILLE HORIZON 2024

DU RISQUE COVID 19

Chaque participant est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le COVID 19.
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, la Société Nautique de Marseille ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID 19.
- Que toutes les mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

Port du Masque obligatoire lors des rassemblements à terre

Gel hydro alcoolique à bord